

O2FH - Hygiène et Salubrité

Programme de formation initiale - version du 11 octobre 2026

Certification préparée : RS6939 - Certification aux conditions d'hygiène et salubrité pour la réalisation des techniques de tatouage et du perçage corporel.

Certificateur : ministère chargé de la Santé.

Public et prérequis

Professionnels et futurs professionnels du tatouage, du maquillage permanent et du perçage corporel. Être majeur ; comprendre, parler et écrire le français. Pour la classe virtuelle : équipement adapté et connexion Internet. Maximum 15 participants.

Objectifs

- Identifier et appliquer les exigences réglementaires relatives aux pratiques, équipements et consommables.
- Identifier les risques infectieux, allergiques et les contre-indications liés aux actes.
- Appliquer les mesures de prévention : hygiène des mains, antisepsie, organisation du poste, traitement du matériel et élimination des déchets.
- Mettre en œuvre les procédures d'asepsie adaptées et informer le client sur les précautions et soins associés.

Durée et modalités

21 heures réparties sur trois jours : deux jours de théorie en classe virtuelle en direct et une journée de pratique en présentiel dans la ville choisie. Dates et lieux précisés sur la fiche de session et la convocation.

Tarif et accès

490 € TTC. Paiement par virement, carte bancaire, chèque ou espèces. Financements soumis à l'accord du financeur ; CPF uniquement dans le cadre de l'offre éligible publiée sur Mon Compte Formation.

Préinscription par le formulaire de la session ou auprès d'O2FH. Admission après vérification des prérequis et finalisation du dossier, sous réserve des places disponibles. Le délai dépend de la session disponible et du financement retenu. Pour le CPF, respecter les délais de Mon Compte Formation. La date d'entrée est confirmée avant validation du dossier.

Contact et adaptations

06 42 98 90 20 - organisme.france.hygiene@gmail.com

Contacter O2FH avant l'inscription pour étudier les besoins d'aménagement, les conditions d'accès au lieu choisi et les adaptations possibles.

Contenu et certification

Module théorique - unités 1 à 7

1 Réglementation

Réglementation du tatouage et du perçage ; normes et exigences concernant les encres, bijoux, équipements et consommables.

2 Peau et cicatrisation

Anatomie et physiologie de la peau et des muqueuses ; mécanismes de cicatrisation.

3 Hygiène et prévention

Flores microbiennes ; précautions de prévention ; antiseptiques et désinfectants, spectres et modalités d'utilisation.

4 Risques

Risques infectieux et allergiques, transmission, facteurs favorisants, contre-indications et prévention.

5 Matériel

Désinfection du matériel thermosensible, stérilisation, conditionnement, maintenance et traçabilité.

6 Protection du professionnel

Prévention et conduite à tenir face aux accidents d'exposition au sang ; obligations et recommandations vaccinales.

7 Déchets

Tri, collecte et élimination des déchets, dont les déchets assimilés aux DASRI.

Module pratique - unités 8 et 9

8 Espaces de travail : organisation des espaces, nettoyage et désinfection.

9 Procédures d'asepsie : hygiène des mains, gants, préparation du poste, organisation du matériel stérile et à usage unique, champ stérile, antisepsie et contrôles de stérilisation.

Méthodes et évaluations

Apports illustrés, échanges, cas pratiques, démonstrations et mises en situation. Contenu pédagogique remis en PDF. Recueil des besoins et positionnement avant formation ; vérification des acquis pendant le parcours.

Évaluation finale : écrit sous forme de QCM et mise en situation pratique devant jury, selon le référentiel RS6939. Le suivi et l'assiduité aux modules sont pris en compte. La certification est conditionnée à la validation des évaluations ; elle n'est pas délivrée automatiquement du seul fait de la présence.

Validation et suites de parcours

Certification valable cinq ans. Validation partielle non prévue : aucun bloc de compétences validable séparément. Actualisation et renouvellement des compétences à cinq ans. Débouchés : tatouage, maquillage permanent et perçage corporel, sous réserve des autres conditions réglementaires d'exercice.

Équivalences et passerelles : consulter les correspondances reconnues sur la fiche officielle.

[Fiche officielle RS6939 - France compétences](#)